



La Charte de Bientraitance du CMI de Romagnat

- 1- **Adopter** en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement tout au long de la prise en charge du patient. Ce peut être un échange verbal ou non verbal (le toucher, le regard) qui permet d'instaurer une relation de confiance mutuelle avec une juste distance thérapeutique (réflexion sur le tutoiement, la familiarité, l'infantilisation des patients vulnérables, l'utilisation des réseaux sociaux...)
- 2- **Donner** au patient et/ou son représentant légal une information accessible et individuelle en respectant la confidentialité des informations, en respectant l'expression de la volonté du patient et de son entourage.
- 3- **Garantir** au patient et/ou à son représentant légal d'être coauteur et/ou associé à son projet en tenant compte de son état de santé et de son autonomie physique et psychique.
- 4- **Mettre tout en œuvre** au quotidien pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité, l'intimité et la singularité du patient, tout en tenant compte de ses habitudes de vie, de son histoire. C'est accepter sans jugement le patient, sa famille ou son représentant légal avec leurs choix et leurs aspirations de vie, en faisant preuve de tolérance dans le respect des autres et du règlement intérieur de l'établissement.
Un des objectifs sera de rechercher le maintien d'une qualité de vie sociale.
- 5- **Agir** contre la douleur aiguë/chronique physique selon les recommandations de bonnes pratiques (CLUD), et/ou la souffrance psychique et/ou morale.
- 6- **Accompagner** le patient en fin de vie et ses proches en relation avec les équipes spécialisées (l'Equipe de Soins Palliatifs Pédiatriques Auvergne et l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs Adultes).
- 7- **Promouvoir** les soins de confort : installation et positionnement (appareillage), alimentation (CLAN) et repos dans le respect des rythmes de vie.
- 8- **Garantir** une prise en charge médicale, paramédicale, éducative, pédagogique individualisée et adaptée à chaque patient, en cohésion avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.
Pour cela l'établissement favorise la formation continue pour chaque professionnel. Il s'agira aussi d'évaluer régulièrement les compétences de chacun, s'interroger sur nos pratiques pour les améliorer et développer les compétences relationnelles : empathie, écoute, disponibilité.
- 9- **Evaluer** et prendre en compte la satisfaction des patients et de leur entourage (enquêtes de satisfactions, CRUQPC...) dans une dynamique d'amélioration continue de la prise en charge (prestations d'accueil, d'hôtellerie, d'hygiène, de transports, de prises en charge).
- 10- Dans chaque service des référents bientraitance sont **impliqués** dans un groupe de réflexion institutionnelle, auquel participent professionnels et représentants d'utilisateurs.

La Charte de Bientraitance engage la réciprocité de chacun : Bénévoles, Prestataires de service, Associations, Equipe Médicale, Paramédicale, Educative, Patients et Familles.